SOUSVILLE

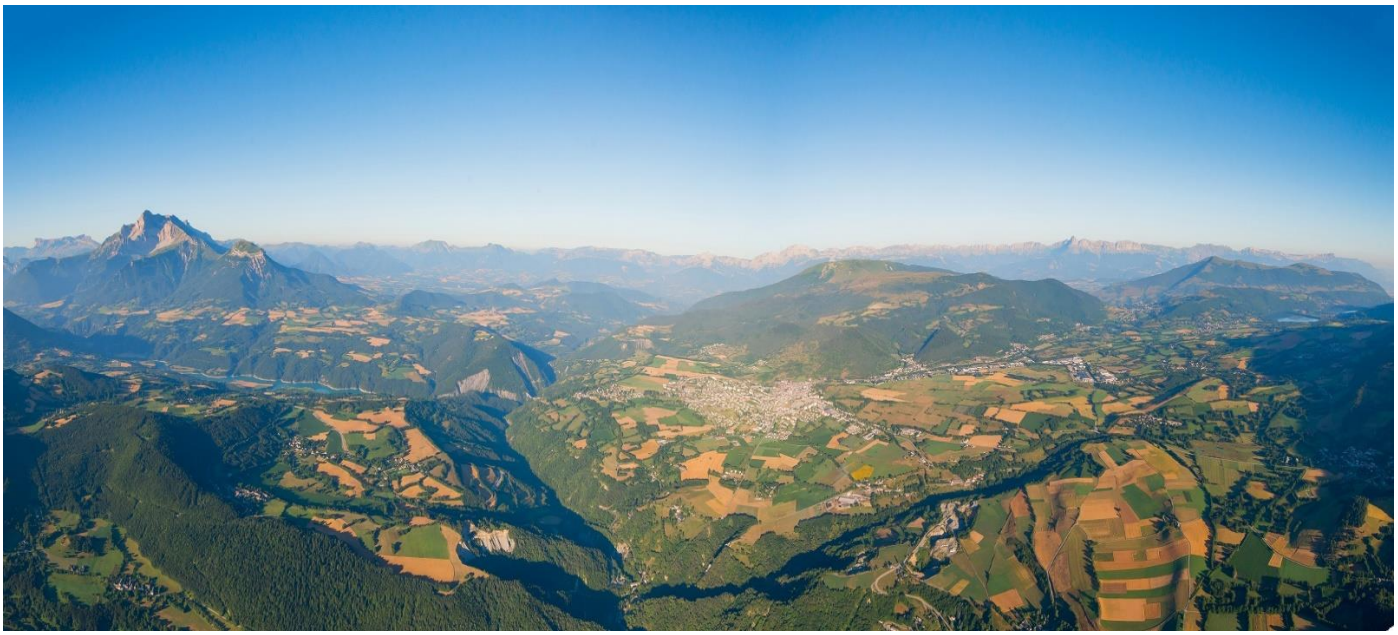

2024



Couverture : Copyright Département de l’Isère

Le mot du maire



Pendant que le contexte autour de nous est de plus en plus morose et agité tant au niveau national qu'international, il nous faut au niveau de la commune ménager un espace de paix et de solidarité.
C'est pour cela que l'équipe municipale propose des moments de convivialité et de partage à travers différentes actions certes modestes mais qui ont toutes leur importance.

En 2024 nous avons eu :
Le concours de belote, les rencontres du comité d'animation les jeudis et la journée des habitants (nettoyage de la commune suivi d'un repas partagé) en septembre.
La cérémonie du 11 novembre avec son devoir de mémoire qui est aussi un moment de partage.
Le repas des aînés en fin d'année au restaurant chez Ghislaine.
Le goûter de Noël intergénérationnel le 15 décembre qui a toujours un vif succès.

Par ailleurs nous n'avons pas effectué beaucoup de travaux cette année, il y a eu l'entretien des réseaux de drainage par l'ONF, l'achat et la mise en place de filets pare-neige qui ont révélé toute leur utilité (financés en partie par une subvention du département). Divers petits travaux d'entretien ont pu être réalisés directement par les adjoints en charge des travaux.

Pour l'année 2025, qui sera la dernière année du mandat, il nous reste à réaliser des travaux de sécurisation au Villaret-Reynaud pour lesquels une subvention est demandée.
Le projet de mise en place d'un site internet pour permettre une meilleure information devrait aboutir ainsi que la mise en place d'un plan communal de sauvegarde.

Au niveau de la communauté de communes le gros dossier a été en 2024 celui de la station de l'Alpe du Grand Serre dont vous avez tous entendu parler. Le transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement est toujours d'actualité sauf si les différents gouvernements le remettent en cause.
Le site de la prairie de la rencontre à Laffrey a été mis en place et sera inauguré au printemps. Il ne faut pas oublier les différentes actions au niveau économique, aménagement du territoire, petite enfance, tourisme et culture.

Devant la baisse des financements et des dotations de l'état et du département, nous avons du augmenter les impôts pour faire face aux dépenses d'entretien et aux travaux et nous devons faire preuve de prudence sur les prochains budgets.
Nous sommes actuellement, suivant le dernier recensement, 145 habitants dans la commune.
Nous allons pouvoir vérifier si c'est toujours le cas très prochainement car un nouveau recensement démarre en 2025.
Il est important pour la commune d'avoir ces informations, c'est ce qui nous permet d'obtenir chaque année les dotations de l'état, vos réponses sont essentielles pour notre budget.

En cette année 2024, nous avons eu à déplorer les décès de M. Marius Moiroud, Mme Marinette Curt et Mme Colette Vial.

Il faut souligner également l'excellent travail des membres de la commission d'action sociale qui ont œuvré pour la préparation des festivités de fin d'année et la décoration de la salle. Et aussi pour une réflexion sur la gestion des déchets verts et l'éventualité de la mise en place d'un système de ramassage et d'évacuation des déchets dus aux coupes de haies ou tontes de pelouses vers la déchetterie. Un questionnaire a été proposé aux habitants et le résultat sera communiqué prochainement.

Je remercie chaleureusement les élus du conseil municipal pour leur implication et leur disponibilité dans la vie communale dans un esprit de bonne entente et de solidarité.

Si Sousville est une petite commune, il y a toujours à faire dans les différents domaines communaux.
Tout ceci ne serait pas possible sans le travail et l'implication de notre secrétaire de mairie : Christelle, que je tiens à remercier, ainsi que Chloé qui assure le ménage de nos locaux.

Je vous présente, ainsi que le conseil municipal nos vœux de santé, de bonheur, de paix et de prospérité pour cette année 2025 !



Travaux d'aménagement d'un carrefour

Le département a financé les travaux d'aménagement avec la création d'un rond-point à l'intersection des routes D26 et D114, rue de la Gare blanche allant à Villaret Reynaud et route du Sauze.

Photos des différentes entrées :






Intercommunalité

Parmi les nombreux projets de la Communauté de Communes de la Matheysine cette année 2024 voit la finatlisation des travaux de valorisation de la prairie de la Rencontre à Laffrey, inauguration le 8 mars 2025, l'ouverture de la Gare du temps à La Mure, un projet en partenariat avec l'Université de Grenoble pour la formation ainsi que l'installation de l'Office de tourisme dans ces locaux. On peut aussi se réjouir de la rénovation de la grande salle du cinéma théatre, en partenariat avec la ville de La Mure et l'élaboration d'un diagnostic territoire de santé..

Le territoire est à l'honneur avec la distinction écologique « Rivière en bon état » pour la Bonne à Valjouffrey, la gestion de l'espace naturel sensible des Gillardes avec des travaux de valorisation du site et la 3ème édition du Salon de l'agriculture et de l'alimentation en Matheysine avec plus de 2000 visiteurs.

Dépenses budgétaires 2024

Voici les principaux éléments du budget, le budget définitif et le budget prévisionnel seront votés courant mars.

Principales dépenses sur le Budget EAU

Montant global voté : 173 914.40 € (Fonctionnement et Investissement)

Dépenses pour l'entretien des réseaux : 1966.30 €
Dépenses pour les analyses d'eau : 529.36 €
Emprunt à rembourser : 3164.00 €
Recettes pour la vente d'eau : 12972.12 €

Principales dépenses sur le Budget Principal (M57)

Montant global voté 188 975.46 € (Fonctionnement et Investissement)

Dépenses d'Electricité 4715.07 €
Dépenses d'Entretien des terrains : 1790.00 €
Dépenses d'Entretien de la Voirie : 2927.05 €
Dépenses d'Entretien des Réseaux : 7623.17 €
Maintenance : 4195.20 €
SDIS : 3643.35 €
Charges de Personnel : 19679.33 €
Emprunts : 4929.98 €
Ecoles : 1622.7 €

Achats filets pare neige : 7312.18 € subventionné pour 3344.00 €
Achat PC portable pour le secrétariat : 1061.76 € (installation comprise)

Subventions aux Associations

- ✓ Locomotive 150 €
- ✓ AFSEP 100 €
- ✓ Tichodrome 50 €
- ✓ ADMR 210 €
- ✓ VVM 115 €
- ✓ Secours Populaire 50 €
- ✓ Rugby Club 50 €
- ✓ Cyclo Touristes 50 €
- ✓ Ligue contre le cancer 50 €
- ✓ Football Club 50 €
- ✓ Comité Animation 1000 €

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public **le mercredi de 9h à 12 h.**
Pour tous renseignements vous pouvez joindre la mairie :
☎ 04 76 81 35 83
mairie.sousville@wanadoo.fr
En dehors de la permanence vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès de Mr le Maire.

Nuisances sonores :
Des horaires pour l'utilisation d'engins bruyants sont à prendre en compte :
Lundi à vendredi : de 8h30 à 19h
Samedi : de 9h à 12h – de 15h à 19h –
Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Boite à livres :
Dans la salle communale une boite à livres a été installée, elle se présente sous forme d'étagères dans une bibliothèque avec différents types d'ouvrages, de la BD au roman.
Le principe est de venir prendre ou déposer des livres en toute autonomie, aux horaires suivants :
mercredi de 9h à 12h ou jeudi de 14h à 17h.

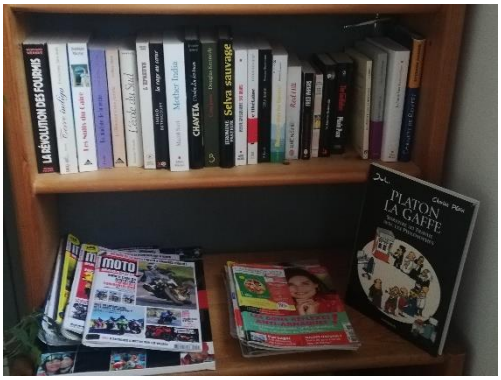

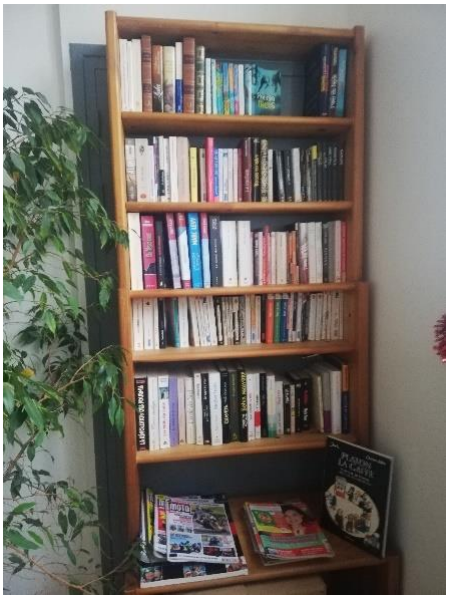

Animaux errants :
Nous rappelons que l'arrêté relatif à la divagation des chiens et des chats, en date du 8 octobre 2008, est toujours en vigueur.

Taillage et élagage :

Il est obligatoire de couper les branches des arbres ou arbustes qui vous appartiennent sous les lignes téléphoniques et électriques basse tension, ainsi qu'à proximité des éclairages publics.

Enquête sur le ramassage des déchets végétaux :

L'entretien des arbres et des haies des particuliers génère des déchets, leur brulage est interdit. Le comité d'action sociale a entamé une réflexion sur leur ramassage. En effet, pour certains habitants de la commune se pose le problème de l'évacuation de ces déchets jusqu'à la déchetterie. Les membres du comité d'action social ont donc souhaité faire passer aux habitants un questionnaire afin de faire le point sur les besoins des sousvillois.

En voici les résultats :
Questionnaires rendus : 20 questionnaires
Fréquence des besoins : au moins une fois par an voir 2 fois (printemps et automne)
Participation aux coûts : accord de tous pour une participation financière
Questionnaires favorables à la mise en place d'un service : 6 questionnaires

La commission poursuivra la réflexion après réception des devis de différents prestataires, en fonction du coût pour la commune.

Salle communale :

Il est possible de la louer au tarif inchangé de 100€ pour les Sousvillois. Pour tout renseignement ou réservation, contacter la mairie.

Liste électorale :

La mairie reçoit directement la liste des jeunes personnes, âgées de 18 ans domiciliées sur la commune pour leur inscription d'office sur la liste électorale.
Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles au cours de l'année.

Recensement militaire :

Le recensement militaire est obligatoire pour tous les jeunes de 16 ans. Il doit être effectué en mairie au plus tard 3 mois après le seizième anniversaire avec le livret de famille, et un justificatif de domicile de moins de 3mois. La mairie délivrera alors une attestation de recensement à conserver.

INFORMATIONS PRATIQUES

Transport scolaire :
Un ramassage scolaire est en place sur la commune afin de connaitre les horaires et les arrêts vous pouvez consulter le site de la région, avec la carte Oura.

Transport en commun :
Les horaires et les lignes passant sur la commune sont en mairie et il est possible de trouver les renseignements sur le site suivant :
https://carsisere.auvergnerhonealpes.fr/ 04 26 16 38 38 du lundi au samedi 7h à 19h

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Du lundi au samedi :

de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
TEL : 04 76 81 20 14
Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui. Ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. **Il est également interdit de déposer des encombrants » autour des moloks.**

CARTES GRISES - CARTE NATIONALE D'IDENTITE- PASSEPORT

http://www.isere.gouv.fr

Toutes les informations pour une demande de carte grise sont sur le site de la préfecture. Pour les cartes d'identité et passeports, après inscription sur le site, vous devrez prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée (La Mure, Mens, Bourg d'Oisans). **La présence physique de la personne est indispensable lors du rendez-vous quel que soit l'âge.**



INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Bornes incendies (hydrants)



La vérification des bornes a été faite courant 2024.
Aucune anomalie nouvelle n'a été constatée.

Centre de secours / S.D.I.S



Le montant de la cotisation en 2024 est élevé à 3643.35€

M. Vallé est le représentant de la commune

des sapeurs-pompiers de la Mure.

Cimetière

Le montant de la participation financière de notre commune pour le cimetière de la Mure s'est élevé en 2023 à 627.77€.

Perception

le percepteur, Sylvie Espinasson-Legay garde le pouvoir permanant de poursuivre en cas de non-paiement des factures émises par les communes.

Premiers secours :



Un défibrillateur est à la disposition du public sur la façade de la mairie

- Commission de contrôle des listes électorales :

M René Emilien Moussier ; Mme Evelyne Gauthier ; Mme Christelle Portet

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration **P**réalable
PC : Permis de **C**onstruire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

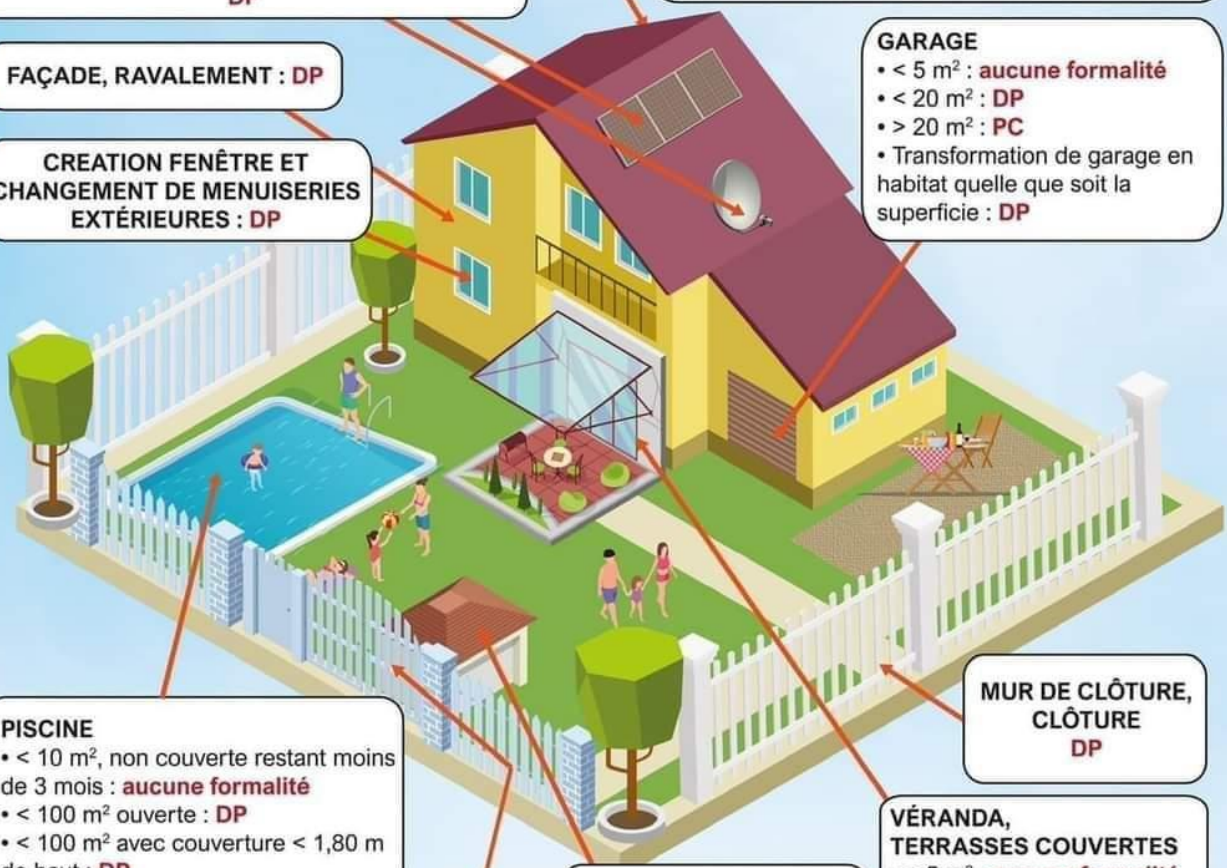

PISCINE
- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON
- <5 m² : **aucune formalité**
- <20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

FINANCES PUBLIQUES

NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ

Les modes de règlement de vos factures communales
(Cantine,Garderie, Eau & Assainissement, Loyers...)

Des moyens simples, efficaces et sécurisés :

- le paiement par internet sur le site de la Direction Générale des Finances publiques :



Comment procéder ?

1. Munissez-vous de **votre Avis de Sommes à Payer, de votre carte bancaire** ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de **vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr**
2. Rendez-vous sur le site : www.payfip.gouv.fr et laissez-vous guider pour procéder au paiement.
3. Il faudra bien saisir le numéro de facture. Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction.
4. Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie. Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.

- le paiement de proximité auprès des buralistes agréés :

PAIEMENT DE PROXIMITÉ
Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une **offre de paiement de proximité** pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public .
Les **buralistes partenaires** afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos **paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.**

Liste des buralistes partenaires : www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite

- le virement sur le compte bancaire du comptable public :

Virement Bancaire

Conformément aux indications portées sur votre avis des sommes à payer, vous pouvez procéder à un virement bancaire sur le compte du Comptable Public dont le RIB vous est communiqué.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

ZONE DE DISTRIBUTION : SOUSVILLE RESEAU

Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SOUSVILLE), soit 145 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SOUSVILLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SOUSVILLE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **27/02/2024**

UDI **038002086**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,2 mg/L**
Valeur maxi : **1,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **566**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2020**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **6,88 °f**
Valeur maxi : **7,12 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Départementale de l'Isère - Service Santé Environnement
04 26 20 94 80
ars-dt38-environnement-sante@ars.sante.fr

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

Une pratique à proscrire, passible d'amende

LES DÉCHETS VERTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du résidus du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts.



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE



Existant depuis 1976, le **cadre réglementant le brûlage à l'air libre a été renforcé en 2020.**

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1 du Code de l'environnement).

Chaque département de la région dispose d'arrêtés préfectoraux qui réglementent le brûlage à l'air libre au regard des enjeux qualité de l'air et incendie propres au territoire concerné.

Retrouvez-les sur les sites internet des préfectures.

DES SANCTIONS RENFORCÉES



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à **750 €**.

LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE POLLUANTE

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes et d'autrers responsables du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40 000 décès prématurés par an (Source : Santé Publique France).



La combustion a donc des conséquences sanitaires graves notamment lors des épisodes de pollution atmosphérique où elle accroit significativement les pics de pollution.

Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accentue, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une **préoccupation en matière de prévention des incendies**.



Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent aussi au dérèglement climatique.



Vos déchets verts sont des ressources !

Choisissez des solutions adaptées à vos besoins et respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires).

Le compost est un engrais naturel de qualité pour vos plantations, il améliore la structure du sol et l'enrichit en matière organique, favorisant la vitalité de vos plantations.

Tout ce qu'il faut savoir pour réussir son compost



Pas de place pour un composteur traditionnel ? Optez pour un **lombricomposteur !** Le **lombricompostage** est la transformation des déchets organiques en humus par l'action d'organismes tels que les vers de compost.

LE BROYAGE, LE PAILLAGE ET LE MULCHING

Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchée et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage permet notamment de conserver **l'humidité des sols** et de réduire les arrosages. Il limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité des sols.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile. Renseignez-vous !



Le saviez-vous ?

A partir du 1er janvier 2024, les **biodéchets** doivent être compostés soit dans des bacs individuels, soit dans des points d'apport volontaires installés dans votre commune.

La **tonte mulching** consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et protège ainsi la pelouse de la sécheresse.

EN DERNIER LIEU, LE DÉPOT EN DÉCHETTERIE



Tous les habitants de la région ont accès à une déchetterie à **moins de dix kilomètres de leur domicile** en moyenne. La majeure partie de ces déchetteries acceptent les déchets verts et se chargent de leur valorisation. Cette ressource organique peut ainsi être valorisée même si vous n'avez pas de jardin !

Où est située la déchetterie la plus proche de chez vous ?

&



DES RISQUES AVÉRÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DES CITOYENS.



L'ENTRETIEN DU JARDIN

Il génère en moyenne **160 kilos** de déchets verts par personne et par an en France.

Parmi eux, **830 000 tonnes** de déchets verts sont encore malheureusement brûlés chaque année (*Source :* ADEME).



QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?

La pollution atmosphérique cause **40.000 décès prématurés** (60 000 pour le tabac) soit **huit mois d'espérance de vie** en moins par habitant.



EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES



50 kg

de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 litres de déchets verts)

=



23 000 km parcourus par une voiture **essence et diesel récente** en circulation urbaine

(Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes).



De **nombreuses pathologies** sont liées à une qualité de l'air dégradée : asthme, allergies, diabète de type II, maladies cardiovasculaires, cancer du poumon.

On suspecte également la qualité de l'air dégradée comme responsable de cancers du sein et maladies neuro-dégénératives

(Source : Santé Publique France).

UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

Si on estime que 15% des personnes possédant un jardin enfreignent encore la loi, il semble que les pratiques de gestion des déchets verts évoluent positivement. **En 2022,** pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, les modes de gestion des déchets verts se répartissent de la façon suivante :



42 % des citoyens déposent leurs déchets verts de jardin **en déchetterie** (+ 7 points par rapport à 2021).

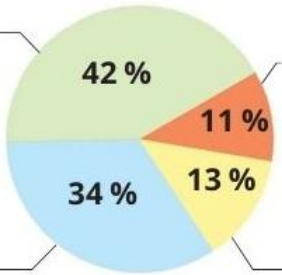

11 % déclarent déposer leurs déchets verts dans leur **poubelle.**





34 % ont recours au **compostage/paillage/broyage** in situ (donnée stable).

13 % des citoyens ont recours au service de **collecte en porte à porte.**



(*Source* : baromètre de l'ADEME)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes - 69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy - Décembre 2023
Pilotage, coordination : service Prévention des risques industriels, climat, air, énergie - Pôle climat, air, énergie
Conception graphique : Direction / Mission communication - Crédits graphiques : © MCTRCT / F. Chevallier - Freepik - DREAL
Impression en 16 000 exemplaires par Inexio 69007 Lyon

19°C dans vos logements cet hiver : attention aux degrés de trop

Quelle est la température idéale pour son chauffage ?

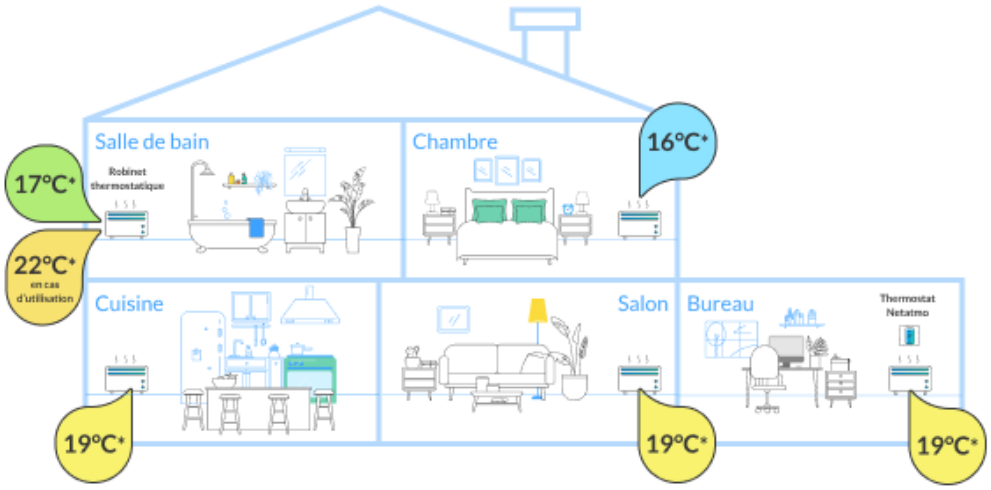

Les bons réflexes à adopter

Le plus important est de ne pas surchauffer son logement. Quelques règles peuvent très facilement s'appliquer au quotidien pour économiser l'énergie, en fonction :

Des pièces utilisées :

- **pour les pièces à vivre** (salle à manger, salon, cuisine), on chauffe à 19°C
- **pour la chambre à coucher** : on règle idéalement les radiateurs à 16° la nuit, et 17°C le jour.
- **pour les chambres des enfants** cependant, on préférera augmenter un peu les thermostats : entre 18°C et 20°C
- **pour la salle de bain** : c'est 22°C quand on est sous la douche et 16°C quand on n'y est pas.

Des usages adoptés :

- en cas d'**absence temporaire** (quand on n'est pas chez soi la journée) : on n'oublie pas de baisser le chauffage au minimum. 16°C suffisent pour garder la chaleur jusqu'au soir. Et la nuit, on baisse les radiateurs à 16°C dans les pièces à vivre puisqu'elles sont inoccupées
- si **on s'absente plus longtemps** (week-end prolongé, vacances…) : on ne coupe pas totalement son chauffage bien sûr ! Dans ce cas, on active le mode « hors gel » de son système central, ou on règle ses radiateurs entre 14°C et 16°C. Cela suffit pour garder la maison « au chaud »

À noter que baisser le chauffage d'1 degré permet une baisse de la consommation de 7%. Régler son chauffe-eau entre 50 et 60°C permet en outre de se chauffer correctement avec en bonus, une facture de chauffage allégée. Cet article a été rédigé par TE38. d'info : www.te38.fr

territoire d'énergie ISÈRE

Associations de la Matheysine

Vivre et Vieillir en Matheysine

L'association propose plusieurs activités :
- *petites marches* : le mardi matin sans inscription autour de La Mure. Environ 8, 10 km et 300 à 400m de dénivelé. Une marche à la journée est proposée une fois par mois, dans les environs, avec un déplacement en voiture.



- *marches plus longues* : le jeudi à la journée, départ en car. Deux groupes sont proposés en fonction du niveau de marche et des difficultés de la randonnée : un groupe qui peut faire entre 15 à 20 km, pour 800 à plus de 1000m de dénivelé. Un second groupe est constitué pour un parcours de 10 à 15 km, 800 m de dénivelé environ.





- *piscine* : A la piscine Aquamira deux créneaux sont disponibles pour les adhérents de VVM, les lundis et vendredi de 16 h à 17 h hors vacances scolaires. Ainsi chacun peut aller nager librement. Le coût de l'activité est de 60€ à l'année.

- *gym* : l'activité a lieu le mercredi matin de 10 h à 11h 30, au complexe sportif Jean Morel, avec une intervenante extérieure. Le coût de cette activité est de 40€ la période, il y a 3 périodes de septembre à juin.

L'association VVM participe aussi à des activités de bénévolat auprès des résidents de " La Maïsoun" en lien avec les animatrices.
Les adhérents sont présents lors de la venue de chanteurs, mais également en intervenant lors des après-midis " crêpes", des sorties dans des restaurants aux alentours, ou des sorties cinéma. Le coût du transport et la venue des artistes sont pris en charge par l'association.
La cotisation annuelle est de 30 euros. ***L'association compte environ 350 adhérents et il n'y a pas de limite d'âge, elle est ouverte à tous. Les adhérents peuvent inviter une personne extérieure pour découvrir les activités.***
Le conseil municipal de la commune a fait le choix de soutenir cette asscoiation par une subvention.

CAFES

Les ateliers partages et savoirs : formations et animations

ATELIER INFORMATIQUE : En atelier collectif ou en itinérance, l'association CAFES, équipée de PC portables et de tablettes numériques, propose des cours de l'initiation au perfectionnement.
SÉCURITÉ ROUTIÈRE : Mobilité à tout âge : remise à niveau code et conduite, en particulier pour les + 60 ans mais aussi un soutien à l'apprentissage du code tout public et découverte des nouvelles formes de mobilité : sites internet, plateforme de covoiturage
LANGUE FRANÇAISE : Améliorer son français, à l'oral comme à l'écrit, et une approche de la langue française par la pratique et la découverte de ses codes
AQUARELLE : Découverte et approfondissement de la pratique de l'aquarelle.
COUTURE Apprendre les bases de la couture à la main et à la machine et partager ses connaissances, s'entraider, devenir autonome en couture. Ouvert aux débutants et confirmés
L'ART DU CHI : Découvrir le CHI, ensemble de mouvements lents issus de la tradition chinoise, nourrissant les articulations, la respiration et l'attention.
SCRAPBOOKING : Venez découvrir l'art du pliage.

Des chantiers vers l'emploi : forestiers, batiments et menuiserie pour permettre aux demandeurs d'emploi de se remobiliser sur le marché du travail.

La commune de Sousville soutient cette association en la faisant intervenir pour des chantiers.

Association CAFES
17 rue du Dr Tagnard, La Mure
04 76 30 94 42
association.cafes@associationcafes.org
www.associationcafes.org
facebook.com/associationcafes.org

C.A.F.E.S

L'Université Inter-Ages du Dauphiné

Cette association fondée en 1977 à Grenoble s'est implantée il y a quelques années sur le plateau Matheysin. Elle propose des cours afin de favoriser par tous les moyens l'épanouissement intellectuel et culturel de toutes les catégories de personnes, sans condition d'âge.
L'antenne Matheysine compte plus de 350 membres, elle est animée par une équipe de bénévoles et propose de nombreux cours et animations dans plusieurs domaines entre autres les Sciences, les langues, l'histoire, la musique, les arts plastiques, la couture, la dentelle.
Plus de 25 disciplines, soit 36 cours, sont animées par des professeurs salariés ou des bénévoles.
Les cours se déroulent à l'ancienne école de Nantizon, à Susville. L'adhésion à l'association permet aussi d'assister gratuitement à 9 conférences chaque année au Cinéma-théâtre de La Mure.
Aucun prérequis n'est demandé et chacun peut trouver à s'épanouir dans la bonne humeur et la convivialité.

07-76-69-46-16

88 rue des Ecoles
38350 SUSVILLE

Antenne Matheysine
UIAD
Université Inter âges du Dauphiné
Le plaisir d'apprendre
antennematheysine@uiad.fr

Focus sur une association régionale : ***Le Tichodrome*** *située sur la commune du Gua*

"Le Tichodrome est une association, mais c'est aussi le nom d'un magnifique oiseau rupestre, représenté sur le logo."
https://www.le-tichodrome.fr/notre-association/

Crédit photo Tichodrome

Qu'est-ce que l'association Le Tichodrome ?

L'association Le Tichodrome est une structure d'accueil pour les animaux sauvages blessés (oiseaux et mammifères). Ils sont alors soignés afin d'être relâchés dans leur milieu naturel.
https://www.le-tichodrome.fr/notre-association/

Installation de volières au Tichodrome.



Crédit photo Tichodrome
Tichodrome



Nourrissage d'un merle juvénile.



Crédit photo

Rencontre avec Patricia André-Constantin, adhérente active du Tichodrome.

« Bonjour Patricia, je vous remercie d'avoir accepté mon invitation pour participer à une présentation personnalisée de l'association Le Tichodrome à destination des habitants de Sousville. Vous êtes une adhérente assidue et dévouée depuis toujours à la cause animale.

– pouvez vous nous décrire comment est déclenchée une intervention ?

Quand une personne découvre un animal sauvage blessé ou en détresse, elle doit en premier lieu appeler le Tichodrome au 04 57 13 69 47 ou au 06 25 20 27 69 (ouvert 7J/7). La personne va être en contact avec l'accueil compétent en soin animalier, qui, par ses questions, va établir un premier diagnostic. Si l'animal doit être rapatrié au Tichodrome, plusieurs possibilités s'offrent**, en fonction des possibilités de trouver un bénévole rapatrieur disponible :**

- le transport par le découvreur au Tichodrome,

- le dépôt en clinique vétérinaire partenaire du Tichodrome où un rapatrieur passera chercher l'animal pour l'emmener au Tichodrome
- la visite à domicile d'un rapatrieur si l'animal est découvert pendant un week end ...

Les périodes les plus chargées s'échelonnent entre avril et fin aout.

– qu'elles ont été vos actions de rapatriement en 2024 ?

J'ai fait 29 transports représentant près de 5000 kilomètres et près de 90 animaux rapatriés ou relâchés dans leur milieu. Les frais de déplacements ouvrent droit à des déductions d'impôt.

– Avec les animaux je suppose qu'il faut de temps en temps s'adapter aux situations, avez-vous des anecdotes concernant les interventions ?

La majeure partie du temps les animaux sont installés par les découvreurs dans des cartons avec bouillotte, serviettes de bain ce qui leur permet de voyager le plus confortablement possible. Ce sont les conseils donnés par le Tichodrome. Mais il peut arriver exceptionnellement que les découvreurs utilisent ce qu'ils ont sous la main. J'ai pu vivre des situations cocasses :

- un rouge gorge sorti de son panier à chat qui a fait tout le trajet sur l'accoudoir du siège arrière de la voiture et égayant tout le voyage de modulations.
- une jeune chevrette blessée à la patte qui a fait le trajet installée à l'arrière de la voiture dans les couvertures voyageant avec un slip (extra pour passer les oreilles) rose sur la tête, pour rester calme.

– Pouvez-vous quantifier l'activité du Tichodrome et comment est organisé le financement ?

Chaque année le Tichodrome reçoit et soigne près de 1800 animaux avant de les relâcher dans leur milieu, il y a un peu plus de 1200 adhérents au Tichodrome.
L'association a un budget de fonctionnement d'environ 250k€ / an et elle est financée par :

- un autofinancement à 45% du budget : des dons/ adhésions et boutique de soutien
- des entreprises privées
- le département de l'Isère pour 12% du budget
- les Fondations privées: la fondation 30 millions d'amis , F Brigitte Bardot, Confédération défense de l'animal: essentiellement par la prise en charge de nourriture pour animaux
- le moteur de recherche sur Internet www.lilo.org qui reverse chaque année de l'argent aux associations choisies par les utilisateurs
- les communes adhérentes



N'hésitez pas à rejoindre le Tichodrome en tant qu'adhérents ou éco volontaires : https://www.le-tichodrome.fr/

Vous pouvez aussi soutenir l'action du Tichodrome en participant à la cagnotte ouverte jusqu'au 31/12/2025 à l'adresse ci-dessous :

https://www.helloasso.com/associations/le-tichodrome/collectes/cagnotte-pour-le-tichodrome-centre-de-soins-faune-sauvage

Merci à Patricia André-Constantin et à Mireille Lattier, directrice du Tichodrome, pour leur amicale participation à la mise en valeur de cette belle association.

Crédit photo Tichodrome
Relâché d'un rapace.

Comité d'animation

Crée en 2023, le comité d'animation a permis de beaux moments de convivialité, de rencontres autour de projets reliant toutes les générations.

Chaque jeudi après- midi à la mairie, le comité permet aux Sousvillois de se retrouver autour de jeux de société, goûter ... Il n'y a pas d'inscription, chacun est libre de venir quand il veut et peut être force de proposition.





Comité d'animation

CONCOURS DE BELOTE

Le 9 mars, 32 joueurs se sont réunis pour le traditionnel concours de belote organisé par le comité d'animation. Une buvette était animée par des bénévoles de Sousville.



LES HEUREUX GAGNANTS

CHAQUE PARTICIPANT A EU UN LOT



Comité d'animation

Nettoyage de la commune

Le 14 septembre, le comité a proposé aux habitants une action citoyenne : le nettoyage de la commune.
Une vingtaine de volontaires, équipé de sac poubelles et de gants, ont parcouru les 11 hameaux.
La bonne humeur et le beau temps étaient au rendez-vous.
Un repas partagé a clôturé cette matinée.





Pare-neiges



En prévision de l'hiver c'est sous un beau soleil que des habitants et des membres du conseil municipal se sont retrouvés le samedi 16 novembre pour l'installation de pare-neiges dans la montée de la Tuilerie.
Cette année la municipalité avait fait le choix d'investir dans de nouveaux pare-neiges, financés par une subvention du Département, ces pare-neiges permettent une installation nécessitant moins de manutention.













Benjamin Dutckowski, ceinture noire 1er Dan



Présente toi :
Je suis lycéen à La Mure, j'ai 17 ans, je suis en terminale. Après le bac en septembre j'envisage des études de santé, à Grenoble.

Depuis quand pratiques-tu le judo ?
J'ai toujours pratiqué au Judo Club de La Mure, je suis licencié depuis 2012. J'ai commencé à l'âge de 5 ans.

Pourquoi fais-tu ce sport ?
Je pratique ce sport car c'est un sport qui est complet, autant sur le plan physique, stratégique et moral. Ce sport m'apporte beaucoup au-delà du tatami, notamment grâce aux valeurs que je partage avec le judo. Bien que ce soit un sport individuel, il est impossible de faire du judo tout seul. A La Mure, on est un groupe d'amis, que je côtoie depuis le début pour la plupart. On a grandi ensemble au sein du club. C'est un moment aussi convivial lors des entrainements. Quand il y a des compétitions, on se motive et on s'encourage les uns et les autres.
La pratique du judo permet aussi un développement de capacités physiques que j'utilise dans d'autres sports.
C'est aussi une affaire de famille avec mon frère, Jules, qui prépare la ceinture marron, et vient avec moi aux entrainements.

Quelles sont les valeurs du judo ?
Les valeurs sont très importantes au judo, il y a un code moral auquel j'adhère. Il y a toute une culture et des rituels comme le salut, le respect est essentiel dans ce sport.





Pratiques-tu d'autres sports ?
Oui, je fais du vélo de route et du VTT, un peu de course à pied et en hiver du ski. Tous ces sports vont bien avec la pratique du judo.

Comment as-tu fait pour obtenir la ceinture noire 1er dan ? quel est ton parcours ?
J'ai passé d'abord toutes les ceintures et arrivé à la ceinture marron j'ai préparé les Unités de Valeurs de la ceinture noire.
A partir de novembre 2022 j'ai commencé par passer un des 4 UV pour valider le 1er Dan. C'était une démonstration de séries de techniques sous forme de présentation cérémoniale, avec mon partenaire, Maxime. Ensuite j'ai validé un test de connaissances techniques, il fallait piocher et reproduire des techniques en judo et jujistu. Le 3ème UV concerne le rôle de commissaire sportif, avec une partie théorique et une partie pratique où il fallait tenir une table d'arbitrage lors d'un tournoi. Le dernier UV consistait à marquer 100 points en compétition, sachant qu'un ippon vaut 10 points.

En conclusion :
Je souhaite continuer le judo en parallèle des études, et pourquoi pas préparer le 2ème Dan dans quelques années.
Je remercie Reïko Obata et Claire Lecat mes coachs et le Judo Club de La Mure pour leur soutien.









Interview de Romain Mourard passionné de rallye



Romain,
J'ai 20 ans, je travaille avec mon oncle et mon père, je suis passionné de rallye depuis le plus jeune âge.
Comment t'es venu la passion des rallyes ?
Je suis allée voir plusieurs rallyes avec des amies dont la Matheysine et le Trièves, un jour je me suis dit pourquoi pas moi dans une voiture de rallye. Et voilà mon rêve s'est exaucé.

Décrit-ton premier rallye + description de la voiture.
La saison a débuté au Rallye de Vaison-la-Romaine, où j'ai pris le départ en tant que pilote. Les spéciales étaient particulièrement difficiles en raison des conditions météo, avec de la pluie et de la neige qui nous ont accompagnés jusqu'à la ligne d'arrivée. Malgré ces conditions, nous avons réussi à décrocher la deuxième place de notre classe. Je conduis une saxo de classe n2



Comment s'est déroulé ta saison 2024 ?
La deuxième épreuve, direction le Rallye du Balcon Est du Vercors, qui s'est très bien déroulé jusqu'à la dernière spéciale. Malheureusement, le câble d'accélérateur s'est détaché de la pédale, mais nous avons malgré tout réussi à rallier l'arrivée.
Troisième épreuve à domicile, au Rallye de la Matheysine, où tout s'est bien déroulé pendant le week-end. Petite erreur durant la première spéciale, où nous avons perdu un rétroviseur dans une chicane.
Avant-dernier départ en tant que pilote : direction le Rallye du Laragnais. Un magnifique week-end avec de très bons temps qui nous permet de décrocher la troisième place sur le podium de notre classe.
Pour le dernier départ de la saison au volant, nous avons pris le départ au Rallye du Trièves. Le début a été difficile en raison d'un changement mécanique la semaine avant le rallye suite à une casse : nous avons dû remplacer une boîte de vitesses crabot par une boîte d'origine. En tentant de réapprendre la voiture pour gagner des secondes, une sortie de route sans gravité s'est produite durant la spéciale de nuit.
Ensuite, changement de baquet et direction celui de droite pour ma première expérience en tant que copilote, au Rallye de la Chartreuse. Un bon week-end pour mes débuts dans ce rôle, avec une troisième place sur le podium de notre classe.

Deuxième expérience en tant que copilote, au Rallye du Suran. Tout s'est parfaitement bien déroulé, et nous avons été récompensés par la première place sur le podium de la classe A5. Bien que ma place dans le baquet de droite ait été imposée, j'en garde d'excellents souvenirs. Je tiens à remercier mon coéquipier pour cette expérience.

Ensuite, direction le Rallye de la Noix de Grenoble, où tout s'est bien passé. Nous avons continué sur notre lancée, avec une deuxième place sur le podium de notre classe.

Pour clore l'année, nous avons participé au Rallye Hivernal du Dévoluy. Rien ne s'est passé comme prévu : une sortie de route sans gravité a endommagé le câble d'accélérateur, ce qui nous a contraints à abandonner. Heureusement, grâce à l'assistance, nous avons pu repartir en Rallye 2 et terminer le week-end.



Rallye du balcon

Quel rallye aimerais-tu faire ?

Les rallyes que j'aimerais faire sont : le Mont Blanc et le Monte Carlo

Conclusion :

Un grand merci à toute ma famille, à mes copilotes de la saison et à tous les pilotes pour m'avoir fait confiance. Je tiens également à remercier chaleureusement l'assistance pour leur aide précieuse, ainsi que toutes les personnes qui m'ont soutenu tout au long de cette saison. Un grand merci aussi à nos sponsors.



Rallye de la noix de Grenoble



Le premier rallye



Commémoration du 11 novembre

Comme chaque année les sousvillois étaient invités à commémorer l'armistice du 11 novembre 1918 et à rendre hommage à tous les soldats morts pour la France lors des autres conflits. La cérémonie a débuté avec le mot de Monsieur le Maire, puis a suivi la lecture, par Georges Vallé, du texte officiel du ministre des Armées.
Ensuite Lison Luyat a lu la lettre de Missak Manouchian à sa femme Mélinée, pour rendre hommage à ce résistant, entré au Panthéon le 21 février 2024. Jean-Noël Ney a déposé une gerbe au pied de la plaque où figure les noms des soldats sousvillois morts au combat. La cérémonie s'est terminée par la Marseillaise et le chant des partisans.













Ripailles…

Pour la Sainte Agathe !!!

Le 11 février 2024 les Sousvilloises se sont retrouvées traditionnellement autour d'un repas qui a débuté par un verre d'apéritif offert par la mairie, partagé avec Mr le maire et son premier adjoint.











Pour clore le Club du 3ème âge !!!



Le 12 octobre 2024 a eu lieu la dernière réunion des participants assidus du club du 3ième âge de Sousville, et deux « procurations » données à Evelyne pour représenter Denise Vial, et Marie-Joëlle pour Fernande Desmoulins.



Depuis de très nombreuses années et jusqu'aux « années COVID », les aîné(e)s de la commune se retrouvaient le mardi après-midi, de novembre à fin avril, pour des parties assidues de scrabble ou de belote ou pour des activités occasionnelles comme la fabrication de roses en vue d'un mariage dans la commune ou de décorations pour Noël ou pour d'autres circonstances … Un goûter apporté par chacun à tour de rôle clôturait ces rencontres auxquelles la période estivale, largement consacrée aux travaux de jardin, mettait un terme.

Un GRAND MERCI aux participants mais également aux organisateurs sans qui cette belle histoire de la commune de Sousville n'aurait pas pu s'écrire, en particulier à Alix Christophe et Janine Bouvier dont le long investissement a permis à cette activité de perdurer.

Le Club du 3ième âge de Sousville a vécu… bienvenu au Comité d'animation de Sousville !!! Les habitants sont dorénavant invités à participer aux temps d'animation, tous âges confondus, les jeudis après-midi à la mairie de Sousville.

Le goûter de Noël

La formule du goûter inter-âges de 2023 avait été très appréciée, nous l'avons donc reconduite le 15 décembre 2024, avec succès.
Les cadeaux des petits et les paniers repas des ainés ont été distribués à cette occasion.







Mr le maire, Denis Poncet, a profité de ce moment de rassemblement pour rappeler la création d'une « boite à livres ».











Un moment de partage intergénérationnel pour finir l'année ensemble, dans une ambiance festive.



Merci aux membres de la commission d'action sociale pour la décoration de la salle communale et l'organisation de cette belle après-midi.

Repas des aînés



Le repas des aînés s'est déroulé au restaurant chez Ghislaine à la Mure le premier décembre. Une trentaine de personnes (les élus de la commune et les Sousvillois âgés de plus de 65 ans) se sont réunis pour le traditionnel repas de fin d'année. Pour les personnes qui ne pouvaient pas ou ne souhaitaient pas y participer : des colis ont été distribués.

Le menu

Velouté aux champignons
Terrine de foie gras
Médaillon de veau aux morilles
Fromage frais ou sec
Assiette gourmande





Une crèche provençale à Sousville

« Dans une boite en carton sommeillent les petits santons … » ….



Mais quel réveil en fanfare, dès le début de décembre !

Le village est reconstitué, l'éclairage minutieusement vérifié et c'est le rush des petits santons.



Les bras levés, le Ravi, tandis que résonnent les sons allègres des fifres et des tambourins, annonce la bonne nouvelle.

Chacun trouvera sa place.



Les bergers enveloppés dans de vastes capes et leurs moutons se sont mis en route depuis les plaines de la Crau, guidés par l'étoile du berger.

Des manades de Camargue souvent annoncées par une monumentale croix, symbole de la « nation camarguaise », gardians et taureaux affluent.





Dans une vieille étable, Marie et Joseph veillent sur l'enfant nouveau-né. Le Maire, le Curé, les bourgeois sont déjà là, suivis par des habitants du village, fermières, bûcheron, chasseur, chiffonnier, aveugle guidé par son fils … alors que d'autres se sont figés dans leurs activités journalières : jardiniers, cueilleurs de lavande, boulangers, pêcheurs, lavandières, gaveuse d'oies …



Autour des oliviers, le ramassage bat son plein. Au pied du village quelques « sportifs » achèvent une partie de pétanque … Déjà, de nombreux présents, lait, farine, pain, olives … ont été déposés devant l'étable.

Sur la colline, autour du moulin, les meuniers s'affairent à charger les baudets de gros sacs de farine.

Dans le haut du village, Maréchal-ferrant, artiste peintre, potier se sont immobilisés tandis que paysannes et ouvrières se hâtent vers l'étable.

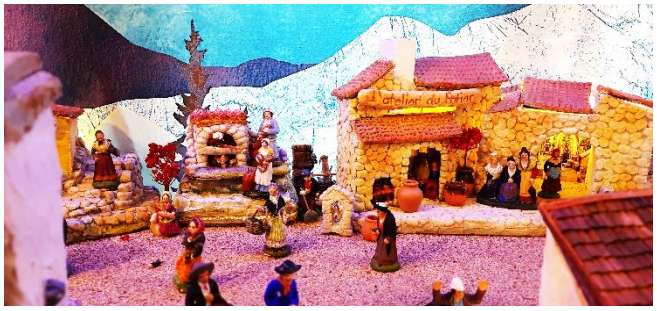





Mais ce n'est que le 6 janvier pour l'Epiphanie que les personnages de la crèche seront au complet : les grands rois d'Orient, les Rois mages, sont arrivés après un long périple, porteurs de précieux cadeaux : Gaspard un coffret d'or, Melchior un flacon d'encens et Balthazar la myrrhe, cependant que leurs caravaniers, cornac et chamelier, emmènent leurs bêtes se désaltérer auprès de la fontaine du village sous le regard ébahi des villageois.



C'est le moment de savourer les galettes des rois, brioches couronnées de fruits confits ou galettes à la frangipane !

Et les petits santons ne tarderont pas à regagner leur boite en carton …

« A l'an que ven ! »

Savez-vous que : ***nous avons une plaque de cocher sur Sousville ?***





Un peu d'histoire :

Les plaques de cocher sont des plaques indicatrices en fonte placées en France à partir de 1835, en bordure de route, sur lesquelles sont inscrites des lieux, des directions et des distances entre des lieux.
Le terme « plaque de cocher » désigne les plaques et par extension les poteaux avec plaques, aussi appelées « poteaux indicateurs directionnels »… entre autres dénominations. Les poteaux ont généralement une hauteur de 2,50 m, afin que les plaques puissent être lues par les cochers.
Les plaques de cocher sont également apposées en fonction de l'architecture des habitations ou édifices qui les reçoivent.
Wikipédia l'encyclopédie libre

L'association Henri Bouilliant a contacté la mairie de Sousville en février 2024 pour proposer une restauration de la plaque de cocher de Pont-Haut. Le choix du conseil municipal a été de la garder en l'état pour conserver l'aspect historique.

État civil de la commune

Ils nous quittés cette année :



Marius Moiroud, le 10 janvier

Marinette Curt, le 13 septembre

Colette Vial, le 20 septembre

Naissance



Bienvenu à Rosane et Esteban Curt
Ils sont nés le premier octobre 2024

La commune compte 145 habitants au 31 décembre
(recensement 2022)

Souvenirs



Sainte Agathe 1994



Inauguration de la salle communale
novembre 1986



Décembre 1992 spectacle de Noël, parents et enfants réunis à la mairie

Souvenirs



Nettoyage de la commune 1996



Mai 2000 Les jeunes souvillois derrière le comptoir

Recettes

CLAFOUTIS DE COURGETTES A LA MENTHE

Préparation : 15 mn, cuisson : 50 mn
Pour 4 personnes :

- **3 courgettes, 1 oignon**
- **2 œufs**
- **20 cl de boisson végétale (soja ou amande sans sucre ajouté)**
- **30 gr de farine d'orge mondé**
- **6 feuilles de menthe**
- **50 gr de feta**
- **Huile d'olive**
- **Sel, poivre**



1- Lavez les courgettes et coupez-les en petits dés. Emincez finement l'oignon.

2- Faites revenir les légumes quelques minutes dans une poêle avec un filet d'huile, puis faites cuire 10 mn à feu doux. Si besoin, ajoutez un peu d'eau pour éviter que les légumes accrochent.

3- Préchauffez le four à 180°C (th.6). Huilez un plat à gratin.

4- Pendant la cuisson des légumes, battez les œufs avec la boisson végétale, puis ajoutez la farine, la menthe ciselée et mélangez. Salez et poivrez.

5- Coupez la feta en petits cubes.

6- Versez les courgettes précuites dans le plat. Parsemez de feta, versez la préparation et enfournez pour 40 mn.

7- Dégustez le clafoutis chaud ou froid.

POMMES AU FOUR

Niveau : Facile
Préparation : 30 mn, cuisson : 35 mn
Pour 4 personnes :
4 grosses pommes, 2 cuillères à soupe de cerneaux de noix, 2 cuillères à soupe de fruits secs (figues, dattes, raisins, pruneaux, abricots…), 50 gr de beurre, 10 cl de jus de pomme, 2 tranches de brioche (ou de pain d'épice, de quatre-quarts…), 2 cuillères à soupe de miel, 1 cuillère à soupe de cassonade, ½ cuillère à café de cannelle moulue, 1 pincée de sel.



- Préchauffez le four à 180°C.
- Hachez finement les noix et les fruits secs et mélangez-les dans un saladier avec la brioche taillée en petits dés, le miel, la cannelle et le sel.
- Beurrez un plat à gratin avec la moitié du beurre. Coupez la base et le chapeau des pommes, puis évidez-les à l'aide d'un couteau. Disposez-les dans un plat, garnissez-les de la préparation aux fruits secs, puis arrosez-les de jus de pomme.
- Coupez le reste du beurre en copeaux, puis répartissez-les sur les pommes. Parsemez-les de cassonade, puis enfournez pour 35 min environ. Servez chaud ou tiède.

Vous souhaitez participer à la rédaction du bulletin, traiter ou voir développer un sujet particulier, communiquer une information intéressant l'ensemble des habitants ou, tout simplement, faire une suggestion ou une proposition, faites-le savoir. Nous sommes à votre écoute tout au long de l'année.

SOUSVILLE



Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la rédaction,

à la mise en page et à l'impression de ce bulletin.

Denis Poncet